



Ambassade de France en Turquie
Service économique régional d'Ankara

Ankara, le 26 mars 2020
Affaire suivie par : François VIEL,
conseiller pour les affaires agricoles

Covid-19 en Turquie

Résumé :

La contamination du Covid poursuit sa progression, même si elle demeure officiellement encore limitée à ce stade (59 morts pour 2433 personnes contaminées).

Le Président a déclaré le 25 mars que d'ici 2 à 3 semaines, la Turquie pourrait sortir de la crise du fait des mesures prises à temps et a encore incité la population à rester chez soi.

Le paiement des aides agricoles débutera à partir du 27 mars 2020.

Contexte général

Situation sanitaire le 23/3 :

2439 personnes contaminées officiellement (+561/veille), 59 morts (+15/veille), 33004 tests effectués (+5035/veille).

32 000 nouveaux personnels de santé ont été nommés.

Plus de 20 000 citoyens turcs retournant de l'Oumra (pèlerinage musulman réalisé à la Mecque et à Médine en Arabie Saoudite) placés en quarantaine dans des hôpitaux et résidences étudiantes spécialement aménagés pour les isolements.

2800 Turcs rapatriés d'Europe ont été placés en quarantaine pour 14 jours.

Mesures de restriction prises par les autorités :

- À partir du 27 mars 2020 à 23 h 59 (UTC + 3), tous les vols internationaux de Turkish Airlines, à l'exception des vols à New York, Washington, Hong Kong, Moscou et Addis-Abeba, seront suspendus jusqu'au 17 avril 2020. Turkish Airlines va réduire sa capacité de 85%.
- Le 25/3, le ministre turc de l'Education nationale a étendu la fermeture des établissements scolaires jusqu'au 30 avril.
- Le 24/3, le ministère de l'Intérieur a ordonné à toutes les épiceries du pays de ne fonctionner qu'entre 9 heures et 21 heures. Le nombre de clients dans chaque magasin devait être limité au dixième de sa capacité d'origine en fonction de sa superficie. Les véhicules de transport en commun intra-urbains ne peuvent se remplir qu'à 50% de leur capacité.
- Le 22/3, le ministère de l'intérieur a interdit les pique-niques et les barbecues ; Les fonctionnaires peuvent travailler à domicile alors qu'ils étaient auparavant en congé administratif. Horaires de travail flexibles adoptés

- Le 21/3, interdiction aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes souffrant de problèmes de santé chroniques de quitter leur domicile. Le ministère de l'Intérieur a ordonné la fermeture de tous les restaurants aux clients, à l'exception des livraisons et des plats à emporter.
- Le 20/3, la présidence turque a publié un décret reportant tous les événements scientifiques, culturels et artistiques à la fin du mois d'avril dans le but de freiner la propagation du virus
- Le 18/3 le Président a appelé les habitants de la Turquie à rester chez eux pour endiguer la propagation du virus.
- A compter du 18/3, la Turquie a interdit les exportations des produits désinfectants, notamment de l'alcool éthylique et des tissus relatifs à la matière premières des masques ;
- A compter du 16/3 : fermeture des bars, discothèques et boîtes de nuit, puis de tous les lieux de rassemblements type théâtres, cinémas, salles de sport et de mariage. La présidence des affaires religieuses a suspendu toutes les prières communes, y compris le vendredi, les mosquées restant cependant ouvertes pour les prières individuelles.
- Tous les fonctionnaires vulnérables (Handicapés, femmes enceintes, femmes avec bébé) sont en congé administratif pendant 12 jours à partir de lundi 16/3 ;
- à partir du 16 mars, la fermeture des établissements scolaires pendant deux semaines suivie des congés scolaires (2 semaines) ;
- à partir du 16 mars, fermeture des universités pour une durée de trois semaines ;
- la tenue sans public des événements sportifs jusqu'à la fin avril ;
- Le report des foires et expositions ;

Organisation mise en place au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie

- Le 23/3 le ministre de la santé a annoncé que la Turquie commencerait bientôt la production en série de ventilateurs et augmenterait le nombre de personnel de santé dans les hôpitaux à travers le pays.
- Nomination de 32 000 nouveaux personnels de santé.
- Le ministre de la santé a également déclaré que la Turquie avait commandé à la Chine des médicaments qui se sont révélés prometteurs dans le traitement du coronavirus et que le personnel de santé a commencé à en administrer aux patients admis dans les unités de soins intensifs.
- La Turquie a reçu le 23/3 le premier lot (50 000) de nouveaux tests rapides de coronavirus qui peuvent identifier la maladie COVID-19 en 15 minutes. Le stock a été transféré à l'hôpital Bakırköy Dr. Sadi Konuk, centre de recherche et de formation. Le ministère de la Santé a déclaré que les tests seront distribués dans les 81 provinces turques. Le reste des 2 millions de kits commandés par la Turquie arriveront dans le pays dans les prochaines semaines (300 000 annoncés pour jeudi).
- Développement en cours en Turquie d'un test rapide plus performant.
- A partir du 23/3, organisation de cours en ligne pour les étudiants.

Restrictions aux frontières

Pour les personnes :

- À partir du 27 mars 2020 à 23 h 59 (UTC + 3), tous les vols internationaux de Turkish Airlines, à l'exception des vols à New York, Washington, Hong Kong, Moscou et Addis-Abeba, seront suspendus jusqu'au 17 avril 2020. Turkish Airlines va réduire sa capacité de 85%.
- Le 16 mars extension des suspensions de vol à 6 autres pays dont le Royaume-Uni et l'Arabie Saoudite ;
- par décision conjointe des Gouvernements turc et géorgien : fermeture du point frontière de Sarpi entre la Turquie et la Géorgie à compter du 15/3 (pas de restriction sur le transport de marchandises);
- à compter du 14 mars, 8h (heure locale), suspension de vols en et à destination de la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, en plus de la Chine continentale et les régions administratives spéciales (Hong-Kong et Macao), Taïwan et la Corée du Sud et l'Italie dont la suspension était antérieure ; les accès terrestres sont également suspendus pour tous les citoyens des pays concernés et pour toutes les personnes ayant séjourné dans les 14 derniers jours dans ces pays ; des mesures de détection des symptômes sont mises en œuvre à l'arrivée sur le territoire (aéroports, ports, frontières terrestres) ; depuis le 18 mars, les points frontières avec la Bulgarie et la Grèce sont également fermés, mais les transports routiers peuvent continuer à franchir les frontières, bien que fortement ralentis ;
- une période de confinement à domicile de 14 jours pour tout voyageur arrivant sur le territoire turc ;
- l'interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud dans les 14 jours précédant leur voyage. Cette mesure ne s'applique pas aux ressortissants turcs, ni aux étrangers résidant en Turquie ;
- l'interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud dans les 14 jours précédant leur voyage. Cette mesure ne s'applique pas aux ressortissants turcs, ni aux étrangers résidant en Turquie.

Pour les transports terrestres

La chaîne logistique entre la France et la Turquie fonctionne. S'agissant du transport routier, le problème que les logisticiens ont eu à régler est celui des passages de frontière:

À partir du 17/03, l'entrée des conducteurs et des passagers qui ont la nationalité de l'Autriche, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Norvège, du Danemark, de la Suède, de l'Italie, de la Chine, de l'Irak, de la Corée du Sud, du Japon, de Singapour, de Hong Kong, Thaïlande, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite est strictement interdite, étendue ensuite au Liban, à la Jordanie, au Kazakhstan, la république turque de Chypre du Nord, l'Égypte, le Cameroun, l'Ouzbékistan, Oman, la Slovaquie, le Canada, la Serbie, la Hongrie, l'Algérie, le Monténégro, la Colombie, le Népal, la Moldavie, la Lettonie, le Koweït, le Bangladesh, l'Équateur, l'Inde, Taïwan, le Pérou, le Royaume-Uni, l'Irlande, la République dominicaine, la Mongolie, le Maroc, la Lettonie, le Tchad et le Kosovo.

De plus, toutes les personnes qui ont séjourné dans les pays indiqués ci-dessus au cours des 14 derniers jours ne peuvent pas non plus franchir les frontières turques.

Les logisticiens changent donc de tracteurs à chaque passage de la frontière ou il peut y avoir des restrictions.

Les logisticiens privilégient dès lors le Roro direct de Sète vers la Turquie. Un seul passage à la frontière en arrivant en Turquie.

Synthèse Postes frontières :

➤ Frontières terrestres

Les frontières **Turquie - Grèce** sont fermées pour tous les passagers. Le transport des marchandises est toujours autorisé mais avec restrictions sur la nationalité du conducteur. (Voir ci-dessus)

Les frontières **Turquie - Bulgarie** sont fermées pour tous les passagers. Le transport des marchandises n'est autorisé que dans une zone tampon par l'échange de remorques.

La frontière entre la **Turquie et la Géorgie** est ouverte à l'exception du point frontière de Sarpi à compter du 15/3, mais le transport des marchandises reste autorisé. Congestion intensive signalée.

La frontière entre la **Turquie et l'Iran** est fermée, mais le transport des marchandises est autorisé via des échanges de remorques dans une zone tampon.

La frontière **Turquie - Irak** est fermée mais le transport des marchandises est autorisé via des échanges de remorques ou le transbordement de marchandises dans la zone tampon.

- Ports principaux : ouverts
- Terminaux ferroviaires principaux : ouverts

- contrôles spécifiques à la frontière :
 - ✓ **contrôle sanitaire** obligatoire aux frontières.
 - ✓ **14 jours de quarantaine** s'appliquent aux passagers turcs en provenance de l'étranger.

Circulation des marchandises (import export) : logistique

- ✓ En termes d'approvisionnements, on commence à voir des difficultés pour les approvisionnements en matière premières liées aux importations : retard dans les livraisons et passages aux frontières plus difficiles du fait de mesures de quarantaines.
- ✓ Les exportations sont problématiques dans le secteur des semences et des produits laitiers du fait de la difficulté à trouver des transporteurs qui acceptent ou qui peuvent livrer soit en Ukraine et Russie, soit dans les pays du golfe.

Problématiques spécifiques à certaines filières (ex. problèmes d'écoulement de certaines productions, de gestion de coproduits lactoserum, coproduits d'abattage...), tension sur l'approvisionnement en certains intrants...

Pas de remontée d'information à ce stade.

Mesures de soutien à l'économie :

Conséquences économiques :

- Chute de la livre turque : 9% en un mois liée à la conjonction de la situation actuelle et des tensions géopolitiques préexistantes avec la Russie du fait de l'intervention turque en Syrie.
- Compte-tenu de la baisse anticipée de la demande mondiale adressée à la Turquie, les prévisions de croissance de la Turquie pourraient baisser de 3,5% à 1,5% et le déficit budgétaire augmenter de 3,2% à 6% en 2020.
- Baisse de l'activité touristique qui compte pour plus de 12% du PIB (baisse des réservations de 80% dans les hôtels) ;
- Baisse de 20 à 25% dans la RHF, Interrogations potentielles par rapport aux exportations agroalimentaires du fait de la fermeture de frontières, mais baisse escomptée du prix des céréales origine Mer Noire.

➤ [Mesures transversales : gel de certaines charges, accès à la trésorerie, commande publique...](#)

- Le 24/3, le ministre du Trésor et des Finances a annoncé que l'épidémie de covid-19 sera considérée comme une « force majeure » pour 16 secteurs et pour les professionnels indépendants. A ce titre, le règlement de leurs impôts sera reporté de 6 mois. 1,9 million de personnes seront concernées par cette disposition. Plusieurs banques ont annoncé le report des remboursements d'emprunts.
- Le 18/3, le président Erdoğan, lors d'une conférence de presse à Ankara, après avoir présidé une réunion avec les ministres, les banquiers et les chefs d'entreprise pour discuter des moyens de faire face à la pandémie, a annoncé la mise en œuvre d'un bouclier de stabilité économique de 100 mds TL (15,4 Mds\$) pour réduire les effets de l'épidémie de coronavirus.

Principales mesures :

- report de six mois des échéances fiscales d'avril, mai et juin, de la TVA et des primes d'assurance pour le commerce de détail, les centres commerciaux, le fer et l'acier, l'automobile, la logistique et les transports, les secteurs du cinéma, du théâtre, de l'hébergement, de l'alimentation et des boissons, du textile et de l'habillement, ainsi que de l'événementiel et de l'organisation.
- pour le transport aérien intérieur, réduction du taux de TVA de 18% à 1% pendant trois mois ;
- report du remboursement du capital et des intérêts des emprunts des sociétés, (y compris commerçants et artisans après d'Halkbank, banque des PME) dont

les flux de trésorerie se sont détériorés pendant au moins trois mois, tandis qu'un soutien financier supplémentaire sera fourni si nécessaire ;

- soutien au financement des stocks aux exportateurs afin de maintenir les taux d'utilisation des capacités pendant le ralentissement temporaire des exportations ;
 - le minimum retraite sera porté à 1 500 TL.
 - soutien du revenu temporaire aux travailleurs des lieux de travail qui suspendent leurs activités et réduction du coût pour les employeurs.
- Le 17/3, dans le cadre des efforts visant à maintenir l'économie sur la bonne voie, la Banque centrale de la République de Turquie (CBRT) a abaissé son taux de refinancement de 100 points de base à 9,75% mardi 17 mars et a pris des mesures pour soutenir la volatilité des marchés financiers.

➤ [Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire](#)

- Le 26/3, le ministre turc de l'agriculture vient cependant d'annoncer que le paiement des aides d'un montant de 1,881 md TRY au secteur agricole (aides au gasoil, au cheptel, aux céréales, aux protéagineux, prise en charge des mesures santé animale) serait payé à partir du 27 mars 2020 afin d'aider les agriculteurs et les éleveurs.

Une commission spéciale Covid-19 a été créée au sein du Ministère de l'agriculture. Elle est composée de 9 personnes dont le DG Alimentation et du Contrôle (Harun Seçkin), de son adjoint (Veli Gülyaz) et de 7 académiciens (2 médecins, 2 vétérinaires, 3 agronomes).

- Le 16/3, déclarations du ministre turc de l'agriculture :
- La Turquie n'aura pas problème dans la production, le stock ou la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires de base. En effet, les stocks de l'Office turc des céréales (TMO) contiennent suffisamment de produits pour répondre aux besoins des éleveurs, des producteurs, des industriels et des consommateurs.
 - TMO continuera à vendre en gros des céréales et des légumineuses jusqu'à la fin de la saison, ainsi que des denrées de base comme le riz, les pois chiches et les lentilles.
 - En outre, dans environ 150 points de vente, TMO vendra également ces denrées alimentaires au détail pour garantir que le public puisse les acheter à des prix abordables. Le comité de politique de budgétaire de la Banque centrale s'est réuni préventivement le 17 mars et a annoncé une baisse de 100 points du taux de base.

➤ [Mesures concernant le secteur de la pêche](#)

Pas de mesure spécifique annoncée à ce stade. Le secteur est cependant impacté par la crise du fait des difficultés générales liées aux exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture (En 2019, les exportations du secteur se sont élevées à 1Md\$).

- [Mesures éventuelles de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire \(emballages, masques, énergie... mais aussi gestion des déchets...\)](#)

Pas de mesure spécifique annoncée à ce stade

Mesures de gestion de la main-d'œuvre (prêt de personnel, formation...)

Dans les entreprises françaises du secteur agroalimentaire, d'une manière générale, pour toutes les fonctions qui ne peuvent donner lieu à télétravail, les personnels ont été équipés de dispositifs renforcés de protection tant pour la production que pour la vente.